

DU TRAVAIL SOCIAL À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Bernard HOURS
Monique SELIM

Envisager l'émergence de la société civile en Chine suppose de mettre, en exergue, une évidence peu soulignée : dans l'État-parti chinois, le parti communiste est supposé être la voix de la société civile, son émanation (non élue), voire cette société civile elle-même. Ce principe est constitutif de l'État-parti et il a d'énormes conséquences sur l'émergence et la nature de la société civile en Chine. Jean-Louis Quermonne définit la société civile comme « l'ensemble des rapports individuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État ». On mesure le fossé qui sépare cette acception de celle de l'État chinois. Celui-ci, depuis l'ouverture au marché, est de plus en plus soumis à la pression lente et contenue, puis désormais beaucoup plus vive, de réclamations, de plaintes, de revendications, de refus, émanant de groupes victimes de violences policières, de la corruption, de dégâts environnementaux, c'est-à-dire de traitements globalement indignes qui provoquent depuis peu d'années des révoltes locales fréquentes. Face à cette situation de pression croissante, le gouvernement s'efforce d'empêcher toute capitalisation de ces révoltes protopolitiques qui seraient susceptibles d'amorcer un mouvement politique démocratique difficile à contrôler. C'est pourquoi la notion de stabilité sociale est

mise en avant, en particulier depuis 2008, date des Jeux Olympiques et du tremblement de terre de Sichuan qui révéla la fragilité des édifices scolaires ayant entraîné des milliers de morts évitables. Depuis cette date, la société s'exprime à un rythme sensiblement accéléré auquel les gouvernements locaux, en première ligne, et le gouvernement central, arbitre suprême, sont exposés.

On peut avancer l'hypothèse que, depuis cette date, les Chinois dénoncent plus les divers scandales qui secouent une partie de la société *via* Internet, tout comme ils ont pris conscience de l'existence d'un monde extérieur porteur de droits concrets précis, bien différents de la rhétorique occidentale sur les droits humains devenue, depuis la guerre froide, un instrument idéologique et politique dans les relations internationales. La parole des dissidents fait l'objet de maintes manipulations de tous côtés malgré leur courage personnel indéniable. Parce qu'il était très délicat d'entamer une enquête frontale sur les ONG, objets de suspicion de la part des autorités, l'entrée dans la problématique de la société civile a été opérée à travers le développement rapide du travail social, observé depuis une dizaine d'années en Chine. En outre, les ONG, si elles sont une des voix des sociétés civiles, n'en sont pas la voix comme l'affirme une vulgate démocratique occidentale aussi sympathique que simpliste. Au-delà des formations universitaires de travail social dont le cursus et le programme ont été analysés dans une grande université de Canton, les missions confiées aux diplômés ont conduit à aborder l'univers des pathologies et déviances à travers des parents de malades mentaux et des organisations en charge de handicaps divers. Cette première entrée dans la société par ses marges s'est révélée opérationnelle et féconde. La question de la prise en charge des malades est, dans toute société, au cœur du lien social. Elle mène tout droit à l'État et à la société civile et à leur place respective. 4,9 % de la population chinoise est atteinte d'une pathologie ou d'un handicap de toute nature. Comment est traitée et prise en charge cette population peu ou prou marginalisée ? Cette question est d'autant plus importante que, depuis 1975, le *social welfare* a été progressivement privatisé, l'État abandonnant par étapes son monopole de service public généralisé, incompatible avec l'ouverture à l'économie de marché. Rappelons l'idée générale selon laquelle l'État socialiste distribuait

auparavant des soins de qualité très inégale mais gratuits à des malades qui n'avaient pas d'autres choix. Le système était de ce fait largement égalitaire, tout comme l'égal accès aux soins. La situation des handicapés, mentaux en particulier, était peu enviable. Enfermement, mise à l'écart, ces traitements brutaux et expéditifs étaient généralisés dans une société qui enluminait les travailleurs et ignorait les individus. C'est pourquoi l'ouverture au marché a introduit, lentement, des alternatives d'abord timides, puis plus marquées, l'État trouvant son intérêt à se décharger d'une prise en charge potentielle mais dévorante, de catégories marginales, coûteuses, sans perspectives de bénéfices pour les institutions exposées aux affres de l'autonomie financière de gestion, amenées à vendre des services pour produire leurs ressources.

Les travailleurs sociaux formés, de plus en plus nombreux, se ventilent dans de multiples projets financés par les gouvernements locaux mais confiés à des « sortes d'ONG ». Celles-ci se désignent comme des NPO (*non profit organisation*), la référence négative au gouvernement constituant un risque potentiel. Parmi d'autres particularités, on remarque que les professeurs de travail social animent fréquemment ces organisations qui optent souvent pour un statut commercial « d'entreprise sociale » suivant le concept britannique diffusé en Chine par le British Council. En répondant à de multiples appels d'offres, émanant des pouvoirs publics ou des entreprises, elles vendent des services sociaux destinés à des groupes ciblés et naviguent ainsi en permanence à la limite du non-profit puisqu'elles doivent financer des emplois à durée déterminée plus ou moins temporaires et des coûts de fonctionnement récurrents. L'ambiguïté de ce statut résulte d'un marché de services sociaux où le bénéficiaire est devenu un client faute de dons privés suffisants ; c'est pourquoi malgré des fonds reçus d'entreprises ou de fondations de Hong Kong, les ONG sont tentées de devenir des « entreprises sociales » pour disposer de fonds propres en général insuffisants pour qu'elles échappent à la dépendance face à leurs commanditaires publics, parapublics ou privés.

Une autre particularité est à souligner à propos des ONG observées. Malgré l'influence majeure de Hong Kong dans ce domaine, en particulier à Canton, la notion de droits du citoyen émerge difficilement et avec lenteur face à celle de service. La

prestation de service semble centrale, au détriment de celle de droit, ou d'un droit à tel ou tel service. L'État préfère manifestement mettre en avant une attention bienveillante, proche du *care* anglo-saxon, voire une charité ou philanthropie étatique plutôt qu'un droit propre au citoyen qui, *de facto*, reconnaîtrait à ce dernier une relative autonomie comme acteur libre, d'une société civile dont l'ouverture est perçue comme inquiétante et dangereuse pour la stabilité, c'est-à-dire le *statu quo* politique. Les incubateurs d'ONG créés à Shenzhen et Canton ont justement pour fonction de canaliser les initiatives, de calibrer et de sélectionner les projets à financer. Cette stratégie est claire : il s'agit de laisser monter les initiatives les moins subversives pour les institutions et les plus bénéfiques pour les besoins de la société, tels qu'ils sont identifiés par les autorités. L'innovation y trouve une place mais dans un cadre encore relativement rigide, qui varie extrêmement d'une région à l'autre, le Sud de la Chine, Shenzhen en particulier, se présentant comme l'avant-garde des modèles sociaux à expérimenter, suivant la méthode bien chinoise d'expérimentation de modèles ou de copie de modèles étrangers. Le lien est étroit, qui inscrit en Chine les ONG et la mise sur le marché de nombreux travailleurs sociaux diplômés. Ces derniers irriguent les ONG et participent à la création de nouveaux projets. En outre ils se substituent d'année en année aux anciens salariés des comités de quartier, sans diplômes, serviteurs du Parti d'une époque échue. L'État se présente à travers ces travailleurs comme un macrotravailleur social, dispensateur du *care* étatique. Il semble vouloir assurer le rôle d'un philanthrope bienveillant, toute référence à la justice sociale étant abandonnée dans les discours comme dans les faits. Les stratégies « communautaires » – au sens anglo-saxon – développées par les travailleurs sociaux dans les rues ou les quartiers font plutôt bon ménage avec les reliquats d'une animation de quartier typiquement socialiste *via* les organisations des comités de quartier, outils de maillage de la population par le Parti.

Le développement du travail social s'est réalisé avec des méthodes directement importées des USA. Les stratégies développées à travers le travail de groupe, le travail communautaire et l'étude de cas ont été scrupuleusement appliquées dans un environnement chinois. La pédagogie du travail

de groupe n'est pas très différente, qu'elle soit le fait de psychosociologues américains ou d'un groupe de militants ou volontaires chinois. La notion de communauté est plus complexe, mais il est facile de la transformer en population du quartier. C'est le concept de cas qui est le plus problématique à transférer. Il présume d'un sujet individuel encore fragile en Chine et d'un individu appréhendé d'abord comme consommateur grâce à l'économie de marché. L'émergence du sujet individuel précède celle de la société civile dont il est membre. Elle apparaît très lentement dans les traitements moins expéditifs réservés aux déviants, handicapés, malades, qui à défaut d'être traités avec respect sont moins brutalement abordés et un peu moins mal considérés par les institutions dans un effort qualifié par l'État de « civilisation », c'est-à-dire de plus grande civilité, face à un long héritage historique de violence sociale en Chine.

Le travail social et les ONG sont largement imbriqués en Chine où l'État délègue la fonction à des organisations aux statuts ambigus. Il achète des services à ces organisations tout en les contrôlant. La notion de « bien-être public » (*gong yi*) est au cœur de ce dispositif. L'État s'efforce de le capter et d'en déléguer la mise en œuvre au monde des travailleurs sociaux, des ONG, des volontaires. En sélectionnant et en finançant ces acteurs de terrain le gouvernement garde ainsi le contrôle du dispositif dans une large mesure, tout en laissant passer des innovations sociales ne présentant pas de risques politiques. Relais majeurs du contrôle social antérieurement centralisé, ces dispositifs sont souples, volatils, inégalement performants mais ils permettent à la société civile d'investir sa volonté de transformation sans passer par un activisme suspect. Car il semble bien évident que l'émergence de la société civile se fasse contre la volonté de l'État-parti et que, avec l'expansion d'Internet les prises de paroles aient pris un essor considérable. Face à ce flot croissant d'expressions individuelles, pour la plupart prépolitiques, c'est-à-dire non dirigées contre le gouvernement, celui-ci a mis en place des pare-feu et des discours lénifiants au sein desquels s'inscrit l'horizon du bien-être public (*gong yi*). Cette notion mérite un examen attentif car elle se substitue dans le discours à celle, trop occidentale, de société civile qui présume d'un pluralisme incompatible avec l'État-parti unique. Si l'on observe des *center for civil society* dans certaines

universités, de telles organisations, à mi-chemin de l'université et des ONG développent des pédagogies similaires à celles des incubateurs d'ONG. Leurs activités se situent à la croisée de multiples chemins : ONG, entreprises, fondations philanthropiques, Parti et gouvernements locaux. Discrètement subversives en terme de démocratie, elles sont contraintes à une extrême prudence et à une autocensure relative et permanente. De telles organisations sont soutenues et inspirées par des ONG et fondations de Hong Kong, sous influence américaine avérée en termes de bagage idéologique et social.

Les divers types de handicapés constituent une voie d'accès à la société civile par ses marges, aussi bien pour les ONG que pour les chercheurs. Le « bien-être public » présume en effet d'un traitement digne réservé aux malades et handicapés. La pauvreté n'est pas suffisamment discriminante en Chine pour constituer une cible, bien qu'elle ravage une partie des familles touchées par des handicaps. S'il en est un slogan et un objectif qui se partage entre État et ONG, le « bien-être public » est aussi un marché où se côtoient et s'associent souvent les gouvernements et les entreprises à travers le financement de services sociaux, d'animations et prises en charges (limitées) de cérémonies philanthropiques ou caritatives dans les quartiers qui sont l'occasion de le mettre en scène théâtralement et suivant la tradition bien établie de l'État-parti chinois. C'est ainsi qu'est mise en spectacle une société civile sans nom suivant une verticalité de haut en bas, à l'opposé de la logique *bottom-up*, label des ONG et de la société civile en Occident. L'État se présente dans ce contexte comme une entreprise de charité semi- ou parapublique autobénévolente, dispensatrice de soins bienveillants et attentifs (*care*) à une population historiquement habituée à une violence politique et sociale chronique, tous régimes confondus.

À l'inverse de ce « bien-être public » dispensé par l'État (et les entreprises liées) avec la participation et l'engagement de groupes sociaux répertoriés (jeunes, femmes) et des initiatives des individus et organisations (ONG plus ou moins non gouvernementales, devenant fréquemment entreprises sociales de vente de services sociaux), le *welfare* américain est produit par la société civile, *via* des initiatives communautaires ou la philanthropie d'entreprises. En Chine, où la philanthropie d'entreprise est devenue active et

ostentatoire, économie de marché oblige, le partage du *welfare* (bien-être) est programmé par le haut par la mise en œuvre de grands objectifs sociaux, tels que l'assurance-maladie. La société semble avoir les yeux plus fixés sur des cas particuliers scandaleux, qui fleurissent sur Internet, que sur les politiques sociales qui font moins débat mais sont de la compétence du pilote, ou du prince. Ces « cas » font l'objet d'une attention particulière dès que leur notoriété fait tache et leur traitement devient exemplaire voire modèle symbolique. Cette stratégie du traitement catégoriel paraît tenir lieu de politique sociale. Il s'agit d'un *care* d'État, qui panse les blessures les plus vives pour éviter l'opprobre ou la contagion et le déferlement émotionnel populaire. L'État, en retrait manifeste, délègue à des travailleurs sociaux sous contrat ou des bénévoles la mise en scène d'une « société harmonieuse » à travers des services sociaux et assistances destinés aux plus fragiles, ou au plus faibles selon la terminologie chinoise. Cette posture est à l'antithèse de l'image passée d'un État dur, centralisé, autiste. Néanmoins ce même État est bien présent qui développe cette rhétorique du bien-être public pour qu'elle se substitue à celle de société civile qui présume – tôt ou tard – une prise de parole des citoyens de base, qui ne peut que terroriser l'État-parti.

Jusqu'à quand ce *care* étatique, et cette philanthropie d'État, pourront-ils se substituer à une politique affichée de règles de partage de ce « *public welfare* » entendu comme bien-être mais aussi comme bien économique mieux partagé qu'aujourd'hui, au terme de trois décennies productrices d'inégalités socio-économiques explosives ? En développant cette rhétorique du bien-être public et cette stratégie du *care* d'État, le gouvernement chinois, avec beaucoup d'intelligence, prend acte d'une partie des effets et conséquences de l'économie de marché sur la société. Il tente d'anticiper sur des réclamations à venir, tout en essayant de les prévenir. Cette posture n'accorde néanmoins aucune place explicite aux voix de la société, qui demeure récipiendaire, bien que non passive, d'une charité d'État, accessoire du capitalisme, analogue à sa version américaine d'entreprises charitables. Il s'agit d'une sorte de réinterprétation de l'éthique protestante évoquée par Weber où l'État chinois fait figure de macro-entrepreneur, assurant la gouvernance par le marché, y compris celui des services

sociaux. La fascination qu'exercent les USA sur la Chine y est sans doute pour quelque chose.

Ces analyses amènent à s'interroger sur plusieurs caractères propres aux évolutions observées. L'image bienveillante de l'État-parti ne tient pas lieu de gestion des inégalités sociales. La notion de justice sociale a complètement disparu du paysage étatique chinois, tout comme elle est devenue rare dans l'Occident néolibéral aujourd'hui. Les multiples révoltes locales quotidiennes qui secouent la Chine demandent pourtant justice, c'est-à-dire un traitement équitable et transparent. La notion de droit des citoyens se développe mais, si les acteurs ont accès progressivement à des droits sociaux ils n'ont pas encore des droits politiques. La stratégie d'assistance qui est mise en œuvre par les travailleurs sociaux se présente comme un pansement de petite taille qui ne résisterait pas à une hémorragie d'exigences sociales envisageable, encore moins d'exigences politiques, à un terme plus éloigné. Les outils mis en place, tous d'origine américaine, ont été forgés dans une autre société, où l'histoire du capitalisme est particulière et où l'État tient une place circonscrite par la loi constitutionnelle. L'importation et la greffe de ces technologies de la gestion du social sont saisissantes tout comme le fut la greffe de l'économie de marché à l'origine en Chine socialiste.

De nombreuses questions restent en suspens et trouvent une partie de leurs réponses dans les paroles recueillies auprès des acteurs sociaux. Deux points méritent un commentaire particulier. Le quartier, la résidence, demeurent importants comme marqueurs d'appartenance, même si le *hukou* – certificat de résidence – est appelé à disparaître assez rapidement. L'attache forcée à un territoire, profondément médiévale, a été très allégée mais le quartier reste le lieu d'un maillage sociopolitique où le comité de quartier s'efface (en partie), pour laisser la place à des travailleurs sociaux dispensant des services aux personnes âgées, aux jeunes, aux chômeurs dans des dispositifs institutionnels nouveaux. L'unité de quadrillage antérieure évolue mais demeure présente sous une forme plus sociale et moins policière.

Une autre évolution majeure réside dans l'émergence de l'individu, du sujet et du citoyen. Le travail social, à travers les études de cas, amène à identifier un sujet souffrant ou à problème. Celui-ci n'est plus un matricule exposé à la relégation ou à

l'enfermement. Le traitement des malades mentaux, parfois sommaire et chimique, a néanmoins révélé l'existence d'un sujet psychique malgré un comportementalisme importé des USA avec ravissement et parfois très sommairement interprété. Sont apparues des figures nouvelles. Le corps du consommateur de cosmétiques n'est plus seulement un outil de travail et de reproduction mais aussi un instrument de plaisir hédoniste ou esthétique. Dans les années soixante ou soixante-dix, il semble, d'après les récits, que, pour une partie de la population, la vie était d'abord celle du corps, ponctuée par des événements externes, catastrophiques souvent. Le corps n'est plus aujourd'hui la propriété de l'État car il n'est plus le corps d'un travailleur mais celui d'un sujet individuel qui peine à devenir citoyen. La sexuation de ce sujet intervient néanmoins là de façon drastique : la politique de l'enfant unique, instaurée à la fin des années soixante-dix avec quelques variations selon les catégories de population (rurale, urbaine, minorité, etc.) est une intrusion directe dans le corps des femmes dont l'État-parti reste *in fine* propriétaire. Les avortements multiples de très nombreuses femmes qui ne veulent pas se mettre hors la loi, les avortements forcés de certaines qui, résistant à l'État-parti, les subissent parfois jusqu'à sept mois de grossesse, témoignent d'une différence de traitement *de facto* de l'État selon le sexe des acteurs. Le détournement de la loi, la dissimulation d'un second, voire troisième enfant restent plus faciles pour les hommes. Hommes et femmes ne sont donc pas égaux face à cette émergence « citoyenne » et nous reviendrons sur ce point essentiel dans la troisième partie de cet ouvrage consacrée à des femmes de statuts différents. Au-delà de la consommation et de l'individualisme associé apparaît la conscience fragile d'un destin partagé qui doit être suffisamment digne pour être vécu dans un délai court. Ce citoyen en gestation rencontre des obstacles pour s'exprimer mais il peut le faire et développer des stratégies en s'engageant dans des actions sociales, des organisations diverses portant sur l'environnement, l'éducation, l'aménagement urbain. Dans ces domaines, où s'orientent de nombreux jeunes, naît progressivement la conscience d'un destin non plus catastrophique mais fait d'aspirations partagées, de façon pragmatique et sans aucune utopie, sinon celle qui résulte chez certains d'une idéalisation du monde extérieur qui n'exclut pas un fort sentiment national. C'est

ainsi que les USA sont à la fois un modèle à copier et un ennemi concurrent.

Dans le même temps un individu consommateur est né, qui s'indigne des produits toxiques vendus sur le marché et des multiples scandales alimentaires relayés par les médias. Un « citoyen consommateur » est apparu, membre visible d'une société civile encore invisible. Il va au tribunal et commence à y gagner. Un autre individu émerge de l'usage d'Internet et des réseaux sociaux. C'est un sujet individuel émotionnel, fréquemment « indigné », mais qui n'est pas en mesure d'aller le crier sur les places publiques ou à ses risques. Ces sujets sont des citoyens en puissance. Ils sont baptisés *netizen* sur les réseaux. Le levier de communication que représentent Internet et les réseaux sociaux sont porteurs en Chine d'une puissance subversive potentielle qui amène l'État à l'encadrer au maximum, sans parvenir à en contrôler le flux. La citoyenneté numérique en Chine n'est déjà plus virtuelle mais réelle. Elle n'est pas une promesse politique au parfum de guerre froide mais une capacité d'expression imparable contre laquelle les animations de quartier, les kermesses philanthropiques, les ventes de charité ne peuvent pas grand-chose. Les mobilisations politiques maoïstes ou celles en apparence plus ludiques des mini-Disneyland semblent faire bon ménage. Mais cela n'est peut-être qu'une apparence et les citoyens chinois décideront le moment venu. Pour l'heure une société civile paisible et joyeuse est programmée. Sous l'étiquette du bien-être public, il s'agit de divertir les vieux, d'occuper les jeunes à des tâches utiles à la société et ne mettant pas en péril l'ordre établi. Face à ce projet, des groupes divers manifestent leur impatience et leur peu de goût pour le programme proposé, jugé insuffisant tant la violence sociale et la corruption demeurent et sont de moins en moins supportées.

Une complicité avérée attache en Chine le marché à l'État qui en fait un instrument de gouvernance visant à occulter en partie, ou à anesthésier la société civile. À celle-ci sont proposés des contrats de travailleurs sociaux à durée déterminée, voire bénévoles, vecteurs de la nouvelle bienveillance étatique dont l'efficacité se mesurera dans les toutes prochaines années, ou qui sera brutalement abandonnée si ce garrot ne parvient pas à freiner suffisamment la voix de la société.

Hours Bernard, Selim Monique (2013)

Du travail social à la société civile

In : Selim Monique. *Hommes et femmes dans la production de la société civile à Canton (Chine)*

Paris : L'Harmattan, p. 15-24. (Anthropologie Critique)

ISBN 978-2-343-00754-0.